

CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE
entre les communes
de Niederschaeffolsheim, Batzendorf et Wahlenheim
relative à l'organisation des festivités
de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération



entre

la COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM
représentée par son Maire, Brigitte STEINMETZ
dûment habilité à signer la présente par délibération du

et

la COMMUNE DE BATZENDORF
représentée par son Maire, Isabelle DOLLINGER
dûment habilité à signer la présente par délibération du

et

la COMMUNE DE WAHLENHEIM
représentée par son Maire, Maurice LUTZ
dûment habilité à signer la présente par délibération du

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de répartition financière entre les trois communes associées pour l'organisation des festivités de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération, qui se sont déroulées le 15 septembre 2024.

La Commune de Niederschaeffolsheim, en sa qualité de commune support, a préfinancé l'essentiel des dépenses nécessaires à l'organisation de ces festivités, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Article 2 : Montants des dépenses engagées

Les dépenses totales engagées pour l'organisation de cet évènement au regard des état récapitulatifs annexés se répartissent ainsi :

- Dépenses d'investissement (correspondant aux travaux de réalisation de la stèle)
s'élevant à 13 180,24 € avancés par la Commune de Niederschaeffolsheim
- Dépenses de fonctionnement (correspondant aux dépenses de logistique)
s'élevant à 14 015,71 € (dont 13 215,17 € avancés par la Commune de Niederschaeffolsheim et
800,54 € avancés par la Commune de Wahlenheim)

.../...

Article 3 : Montant des recettes

Pour cet évènement d'envergure la Commune de Niederschaeffolsheim a sollicité auprès des partenaires publics plusieurs subventions dont un montant total de 12 340 € lui a été attribué (dont 4 000 € par l'Etat au titre du Fonds de soutien aux projets locaux, 6 540 € par la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux d'installation d'une stèle commémorative et 1 800 € par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'achat de matériel divers).

De plus la Commune de Niederschaeffolsheim percevra en année n+2 le F.C.T.VA. sur les dépenses d'investissement correspondantes soit 2 162,09 €.

Article 4 : Répartition des coûts entre les commune membres

Au regard des montants figurant aux articles 2 et 3 et afin de répartir équitablement les charges entre les trois communes partenaires, il est convenu que :

- ↳ **la Commune de Batzendorf** participera à hauteur de
 - 892,72 € au titre de subvention d'investissement
 - 3 338,56 € au titre de subvention de fonctionnement
- ↳ **la Commune de Wahlenheim** participera à hauteur de
 - 892,72 € au titre de subvention d'investissement
 - 2 538,04 € au titre de subvention de fonctionnement

Ces montants seront versés à la Commune de Niederschaeffolsheim, en remboursement des sommes avancées.

Article 5 : Modalités de versement

Les versements précités seront effectués par les Communes de Batzendorf et Wahlenheim sur le compte de la Commune de Niederschaeffolsheim auprès du Service de Gestion Comptable de Haguenau dans un délai de 30 jours suivant la signature de la présente convention.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les trois parties et prendra fin dès réalisation complète des versements et de l'ensemble des obligations contractuelles.

Article 7 : Litiges

Tout différent relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis à l'amiable entre les parties. En cas d'échec le Tribunal Administratif de Strasbourg pourra être saisi.

Fait en trois exemplaires originaux, le

**Le Maire
de la Commune de Niederschaeffolsheim :**

Brigitte STEINMETZ

**Le Maire
de la Commune de Batzendorf :**

Isabelle DOLLINGER

**Le Maire
de la Commune de Wahlenheim :**

Maurice LUTZ

DÉPENSÉS POUR LE 15/9 - 80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

DATE	SOCIETE	VILLE	DEVIS / FACTURE			ACOMPTE VERSE OU FACTURE PAYE	MANDAT
			DEVIS / FACTURE	MONTANT HT	MONTANT TTC		
06/12/2024	HARMONIE CONCORDIA	DAUENDORF	F		350,00 €	350,00 €	525/2024
			SOUS-TOTAL	0,00 €	350,00 €		
				TOTAL DEJA PAYE PAR NIEDER		350,00 €	

CERTIFIE EXACT

Fait à Niederschaeffolsheim, le 17 décembre 2024

Le Comptable public,

Frédéric FUSS-SCHUTZ
Inspecteur
des finances publiques



Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Commune de Wahlenheim

DEPENSES POUR LE 15/9 - 80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

DATE	SOCIETE	VILLE	DEVIS / FACTURE			ACOMPTÉ VERSE OU FACTURE PAYE	MANDAT
			DEVIS / FACTURE	MONTANT HT	MONTANT TTC		
05/07/2024	ATELIER DU SEL	BERSTHEIM	F	563,00 €	675,60 €	675,60 €	Mandat 141 Bord. 51
21/10/2024	IKEA (Achat marchepied)	STRASBOURG	F	104,12	124,94	124,94 €	Mandat 184 Bord. 60
TOTAL DÉJÀ PAYE PAR WAHLENHEIM						800,54 €	

CERTIFIÉ EXACT
Fait à Wahlenheim, le 2 décembre 2024

Le Comptable public,

p10

Frédéric FUSS-SCHUTZ
Inspecteur
des finances publiques

Le Maire,
Maurice LUTZ

